AUTORISATIONS ET ATTESTATIONS
SAISON 2025-2026

Je soussigné(e), ...

agissant en qualité de représentant légal du mineur (1) ou du majeur protégé (1)..... (1) Rayer la mention inutile

.....

adhérent(e) du club .....

affilié FFAviron n° .....

Autorisation parentale pour tout prélèvement nécessitant une technique invasive lors d'un contrôle antidopage sur les mineurs ou les majeurs protégés

---

En application de l'article R.232-52 du code du sport :

☐ J'autorise tout préleveur agréé par l'Agence Française de Lutte contre le Dopage, dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de cheveux...) lors d'un contrôle antidopage sur le mineur ou le majeur protégé désigné ci-dessus.

☐ Je n'autorise pas à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive lors d'un contrôle antidopage sur le mineur ou le majeur protégé désigné ci-dessus et reconnais avoir pris connaissance que l'absence d'autorisation, lors d'un contrôle antidopage invasif, est constitutif d'un refus de se soumettre à ce contrôle et est susceptible d'entrainer des sanctions disciplinaires.

Fait à ..... , le .....

Signature du représentant légal

Ce document devra être présenté au préleveur lors d'un contrôle antidopage invasif.

Attestation natation

☐ J'atteste savoir nager. **OU** ☐ J'atteste que mon enfant sait nager.

Document à fournir :

(à préciser par le club, si nécessaire)

Autorisation de rentrer seul (pour les mineurs ou les majeurs protégés)

☐ J'autorise le club à laisser mon enfant rentrer seul des différents sites de pratique.

☐ Je n'autorise pas le club à laisser mon enfant rentrer seul, une personne déclarée auprès du club doit venir le récupérer.

Autorisation de transport (pour les mineurs ou les majeurs protégés)

☐ J'autorise le club à transporter mon enfant pour les besoins de la pratique de l'aviron (animations, compétitions, stages…).

☐ Je n'autorise pas le club à transporter mon enfant et utiliserai mes propres moyens pour transporter mon enfant.

Autorisation de soins (pour les mineurs ou les majeurs protégés)

☐ J'autorise le club à faire soigner mon enfant et à faire pratiquer toute intervention d'urgence. En cas d'accident, mon enfant sera transporté à l'hôpital le plus proche.

☐ Je n'autorise pas le club à faire soigner mon enfant et je m'engage donc à prendre toute décision nécessaire.

Santé (informations utiles lors de déplacement, de stage…)

Allergies, contres indications ou problèmes de santé : .....

.....

.....

Droit à l'image pour le club

☐ J'autorise le club à utiliser mon image ou l'image de mon enfant (photos ou vidéos) pour sa promotion.

☐ Je n'autorise pas le club à utiliser mon image ou l'image de mon enfant (photos ou vidéos) pour sa promotion.

☐ J'atteste avoir pris connaissance que lors de manifestations officielles organisées par la Fédération Française d'Aviron ou l'une de ses structures affiliées, mon image ou celle de mon enfant pourra être utilisée et diffusée à des fins promotionnelles.

Autorisation fédérale – Loi informatique et liberté

☐ J'autorise la Fédération Française d'Aviron à diffuser mes coordonnées dans le cadre de la loi Informatique et liberté du 06/01/1978.

☐ Je n'autorise pas la Fédération Française d'Aviron à diffuser mes coordonnées dans le cadre de la loi Informatique et liberté du 06/01/1978.

Attestations règlementation du club

☐ J'atteste avoir pris connaissance des statuts du club.

☐ J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur du club et de ses annexes.

Partenariats fédéraux

Ma Petite Sponso, soutenue par le CNOSF

Dans le cadre du partenariat entre Ma Petite Sponso et la FFAviron, vous pouvez activer votre compte via la souscription de votre licence d'aviron auprès de votre club ou depuis votre espace personnel « MyFFA ».

Profitez des offres et transformez vos achats en opportunités de soutenir votre club.

Vous pouvez accéder à la Politique de protection de vos données personnelles sur le site mapetitesponso.fr et supprimer votre compte à tout moment en envoyant un mail à contact@mapetitesponso.fr.

☐ J'autorise le club à activer le lien « Ma Petite Sponso » en souscrivant ma licence.

☐ Je n'autorise pas le club à activer le lien « Ma Petite Sponso » en souscrivant ma licence.

Obligations

En adhérant au club, vous vous engagez à respecter ses statuts, son règlement intérieur, son règlement de sécurité et sa charte déontologique, ainsi que les décisions prises par son Comité directeur et son équipe technique.

Les informations personnelles recueillies sont nécessaires pour votre adhésion et pour le bon fonctionnement de l'association. Ces informations ne seront en aucun cas utilisées à des fins publicitaires, ni cédées à un tiers.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données vous concernant.

Fait à ..... , le .....

Signature de l'adhérent ou du représentant légal

Ce document est à compléter et à renvoyer impérativement par mail à :

.....

Informations règlementaires fédérales

Assurance

Les licences et titres initiation vous permettent de bénéficier des garanties souscrites par la FFAviron auprès de la MAIF.

Ces garanties, ainsi que l'intérêt de souscrire, pour les licenciés, une option complémentaire « Individuelle Accident Sport + » vous permettant de bénéficier de capitaux plus élevés et de prestations supplémentaires, vous ont été communiqués par votre club.

Vous pouvez les retrouver sur l'affiche obligatoirement apposée dans votre club et sur le site de la fédération : www.ffaviron.fr

Toutes les déclarations de sinistre sont à faire par l'intermédiaire de votre club auprès de la MAIF (N° de sociétaire FFA : 1 775 135 N) par courriel à déclaration@maif.fr ou par téléphone au 09 78 97 98 99.

Pour une assistance en cas d'accident, téléphonez à MAIF assistance au 0800 75 75 75 ou depuis l'étranger au +33 549 75 75 75.

Certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'aviron en compétition

Conformément à la règlementation (Article L.231.2 et D.231 du Code du sport et Règlement médical de la FFA), pour obtenir une licence leur permettant de pratiquer en compétition, les licenciés majeurs doivent fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive en compétition.

La production de ce certificat médical est obligatoire tous les 3 ans. Les années intermédiaires, si la licence est prise sans discontinuité, il est simplement demandé aux licenciés de répondre à un questionnaire de santé et, en cas de réponse négative à toutes les questions, de fournir au club une attestation selon le modèle fédéral.

Un certificat type est disponible sur l'Intranet fédéral

Lutte anti-dopage

Toute prise de licence indique l'acceptation de l'intégralité de la règlementation de lutte contre le dopage en vigueur. Le licencié s'engage à ne pas utiliser de substances prohibées et à se soumettre à tout contrôle anti-dopage en compétition ou en préparation de celle-ci. Il doit, lorsqu'il consulte un médecin et se voit prescrire des médicaments, lui indiquer qu'il fait du sport en compétition.

Loi informatique et liberté

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un accès de rectification aux données personnelles vous concernant.

Par l'intermédiaire de la Fédération Française d'Aviron, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom, adresse et numéro de licence.

Droits à l'image

Toutes les images prises lors des régates des Championnats de France et Critériums nationaux ne pourront être utilisées, à défaut d'autorisation de la Fédération Française d'Aviron, qu'à des fins strictement personnelles et non commerciales.

Toute personne assistant ou participant à une régate des Championnats de France et Critériums nationaux consent et accorde gratuitement à la Fédération Française d'Aviron le droit d'utiliser, directement ou indirectement, son image sur tout support et par tous moyens en relation avec la compétition pour la promotion de la Fédération Française d'Aviron et de ses partenaires et ce, pour le monde entier et pour la durée légale de protection des droits d'auteur relative à ces supports et moyens.